



les seconds
ÉTATS
GÉNÉRAUX
du **THÉÂTRE**
professionnel québécois

LE THÉÂTRE
Plus que jamais.

La mise en commun des ressources

Conseil québécois du théâtre - mars 2007



Dans le cadre des travaux préparatoires des
**SECONDS ÉTATS GÉNÉRAUX DU THÉÂTRE PROFESSIONNEL
QUÉBÉCOIS,**
le Conseil québécois du théâtre présente

La mise en commun des ressources

Par
Xavier Inchauspé



SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Les prémisses	3
I. Le contexte général de la mise en commun des ressources	4
1. La reconnaissance de la mise en commun des ressources	4
1.1 Les demandes du milieu	
1.2 Les engagements du gouvernement québécois	
1.3 Les engagements du gouvernement fédéral	
2. Les besoins exprimés par les compagnies	6
II. Les réalisations et les développements récents	7
1. Le partage de l'information	7
2. Le partage de ressources humaines	8
3. Le partage de ressources matérielles	9
4. La concertation sur la mise en marché	9
5. Les relations entre praticiens et les organismes de théâtre	10
III. Les avenues à développer et les pistes à explorer	12

LES PRÉMISSSES

Il s'agit essentiellement d'un document factuel visant à exprimer les besoins du milieu, à préciser le soutien financier qu'y apportent les pouvoirs publics et à énumérer les principales initiatives de mise en commun des ressources qui ont été mises en place au cours des dernières années. Or, l'une des principales difficultés rencontrées dans la rédaction de ce document est essentiellement celle de circonscrire le concept de « mise en commun des ressources » qui peut être interprété dans un sens très restrictif ou très large. Nous avons donc choisi de ne pas fixer ce terme, vous laissant juge de l'interpréter à votre manière, et de présenter un large spectre d'activités pouvant relever de la mise en commun des ressources.

Le but de ce document est de vous faciliter l'accès à certaines données. L'objectif ici n'est pas de peindre un portrait exhaustif de la mise en commun des ressources ni d'exposer l'ensemble des positions des divers intervenants du milieu, mais plutôt de nourrir le plus objectivement possible la réflexion autour de ces thèmes. Bref, ce document ne vise qu'à vous faciliter l'accès à certaines informations pour vous permettre de revenir plus aisément sur certains enjeux, d'ajouter de nouvelles recommandations ou d'en modifier certaines exprimées par le passé. Aussi, tout au long du document, certaines interrogations ou pistes de réflexion vous seront proposées.

I- LE CONTEXTE GÉNÉRAL DE LA MISE EN COMMUN DES RESSOURCES

1. La reconnaissance de l'importance de la mise en commun des ressources

La mise en commun des ressources est devenue un enjeu important dans un contexte de plus en plus difficile de diffusion et de production où le financement est trop souvent insuffisant ou inadéquat. La mise en commun des ressources se présente donc comme une des solutions logiques et pratiques par laquelle le théâtre professionnel québécois peut continuer à se développer, à évoluer, à grandir.

Or, le développement de la mise en commun des ressources est non seulement un objectif souhaité, mais aussi un objectif réalisable, alors même que le théâtre, par rapport peut-être à d'autres formes d'art, constitue un milieu particulièrement organisé en associations qui peut déjà compter sur un réseau en constante croissance.

1.1 Les demandes du milieu théâtral

L'importance de cette mise en commun des ressources n'est plus à remettre en doute. Déjà en 2004, lors d'un sondage mené par le Conseil québécois du théâtre (CQT), 96 % des compagnies interrogées avaient affirmé être intéressées par une mise en commun des ressources avec d'autres compagnies théâtrales¹. D'ailleurs, en 2003, au terme du 10^e Congrès québécois du théâtre, les propositions suivantes étaient adoptées² :

Proposition 6 : « Il est proposé que le CQT encourage et soutienne le développement des échanges amorcés entre le milieu théâtral et leurs diffuseurs et leurs réseaux. »

Proposition 11 : « Il est proposé que le CQT soutienne les compagnies de théâtre qui bénéficient de peu ou d'aucun soutien au fonctionnement dans leur réflexion sur la mise en commun des ressources humaines et logistiques pour améliorer la diffusion de leurs productions et que le CQT appuie des initiatives de collaborations mises de l'avant par ces compagnies et leurs demandes de financement pour des actions concertées. »

Proposition 13 : « Il est proposé que le CQT soutienne avec les associations concernées toute initiative du milieu théâtral visant à une mise en commun des ressources des services de gestion et autres du même type. »

C'est ainsi, à la suite de ces recommandations, qu'un comité Mise en commun des ressources a été constitué au CQT, dont l'une des principales réalisations a été la mise en place du site internet TrocThéâtre. Ce comité est toujours en activité.

1.2 Les engagements du gouvernement québécois

Les organismes publics subventionnaires et les différents ministères de la culture ont, de leur côté, souvent affirmé vouloir participer à ce développement. Dès 1996, dans la *Politique de diffusion des arts de la scène*, le gouvernement du Québec affirmait vouloir « soutenir les projets innovateurs de concertation et de coopération³ ». Le gouvernement précisait alors que « les projets les plus divers pourront être subventionnés », à condition qu'ils dépassent les actions courantes de leurs promoteurs. Il donnait dans la foulée quatre exemples de projets susceptibles d'être subventionnés, pour une durée d'un an à trois ans :

¹ Voir *Résultats du sondage auprès des compagnies de théâtre sur le projet de mise en commun des ressources*, CQT, septembre 2004.

² Voir *Les propositions votées au 10^e Congrès québécois du Théâtre*, CQT, 2003 (disponibles sur www.cqt.ca).

³ *Remettre l'art au monde : Politique de diffusion des arts de la scène*, gouvernement du Québec, 1996, p. 53.

- des projets de résidence
- des projets visant à accroître ou à fidéliser les publics
- des actions ciblées de sensibilisation et de développement de public pour les franges de la société fréquentant peu les arts de la scène
- des actions visant à développer le marché montréalais

Or, si ce « nouveau programme » devait être géré conjointement par le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), la Société des entreprises culturelles (SODEC) et le ministère de la Culture et des Communications (MCC), force est de constater que c'est le MCC seul qui a pris en charge la gestion de ce « programme » qui ne figure pas dans la liste des programmes du CALQ. En fait, à travers le temps, si certains projets de mise en commun des ressources ont été subventionnés par le MCC, Emploi-Québec, le CALQ, etc., ils l'ont été de façon non systématique et pas nécessairement récurrente.

En effet, au CALQ, deux principaux programmes dont l'objectif est de soutenir indirectement la mise en commun des ressources ont été mis en place⁴ :

- *Les subventions aux associations* pour leur fonctionnement⁵. Cependant, aucune enveloppe spécifique n'est allouée à ces associations pour des « projets innovateurs de concertation et de coopération ».
- *Les commandes d'œuvres et résidences*. La commande d'œuvre peut ainsi prendre la forme d'une résidence dans un organisme d'accueil ou d'un atelier d'exploration dramaturgique.

1.3 Les engagements du gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral pour sa part compte sur deux principales institutions publiques subventionnaires qui disposent de programmes visant plus particulièrement à renforcer la mise en commun des ressources.

La première institution subventionnaire, Patrimoine canadien, compte sur le programme « de consolidation des arts et du patrimoine canadien » qui cherche à « renforcer l'efficacité organisationnelle et à développer les compétences des organismes voués aux arts ». L'un des quatre volets de ce programme s'intitule plus particulièrement « projets de réseautage » et appuie sous la forme de contributions « des projets *pancanadiens* de réseautage⁶ ». Par conséquent, seuls les projets à portée nationale peuvent être acceptés.

La seconde est le Conseil des Arts du Canada (CAC) qui dispose de trois principaux programmes ayant trait à la mise en commun des ressources⁷ :

- *La Brigade volante*. L'un des trois principaux objectifs de ce programme est de « soutenir les activités innovatrices de développement organisationnel offertes par des regroupements et des associations de théâtre à but non lucratif ».
- *Le soutien aux organismes de services en théâtre*. Il vise plus spécifiquement à « soutenir les organismes de théâtre nationaux qui offrent des services d'information, des ressources, des conseils et des activités de promotion au milieu théâtral professionnel ».
- *Les subventions aux artistes de théâtre : subvention de résidence et d'artistes en résidence*. Il finance les projets d'auteurs désirant écrire une œuvre dans le cadre d'un partenariat avec une compagnie ou exigeant une participation active aux activités courantes d'une compagnie.

⁴ Voir <http://www.calq.gouv.qc.ca/index.htm>.

⁵ Depuis 2001-2002, ces associations subventionnées par le CALQ sont les suivantes : l'Académie québécoise du théâtre, l'Association québécoise des auteurs dramatiques, l'Association québécoise des marionnettistes, l'Association des professionnels des arts de la scène, le Conseil québécois du théâtre, le Centre des auteurs dramatiques, Quebec Drama Federation, Playwright's Workshop, Les Voyagements : théâtre de création en tournée (depuis 2005-2006).

⁶ Voir http://www.pch.gc.ca/pc-ch/financ/index_f.cfm.

⁷ Voir <http://www.conseildesarts.ca/letheatre/>.

Réflexions

- Cette diversité de programmes de subventions publiques est-elle souhaitable? Quels sont ses avantages et ses inconvénients?
- Ces différents programmes et leurs objectifs respectifs devraient-ils être réorganisés? Si oui, de quelle façon?

2. Les besoins exprimés par les compagnies

Plusieurs types de mise en commun des ressources sont à envisager. En fait, sept catégories générales de mise en commun avaient déjà été dégagées lors d'un sondage effectué en 2004 auprès de 55 compagnies théâtrales québécoises répondantes.

Voici le principal intérêt exprimé par ces compagnies en ce qui a trait aux principales catégories possibles de mise en commun des ressources :

1. Partage de locaux, de bureaux, de lieux d'entreposage
Besoin exprimé : 31 %
2. Partage des ressources humaines (administration, comptabilité, communications, etc.)
Besoin exprimé : 25 %
3. Expertise de professionnels
Besoin exprimé : 15 %
4. Mise en marché (regroupement de compagnies pour négociation de prix en pub)
Besoin exprimé : 13 %
5. Liste des fournisseurs offrant des tarifs préférentiels
Besoin exprimé : 8 %
6. Prêt ou récupération de matériel scénique (décors, costumes)
Besoin exprimé : 6 %
7. Partage d'abonnements (forfaits à l'achat)
Besoin exprimé : 2 %

Réflexions

- Ces besoins exprimés par les compagnies vous semblent-ils représentatifs de vos propres besoins?
- Quels sont les autres besoins ne figurant pas dans cette liste qui vous semblent particulièrement importants pour vous et pour le milieu en général? Quelle serait leur échelle de priorité?

II- LES RÉALISATIONS ET LES DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

Bien entendu, la mise en commun des ressources repose en grande partie sur des relations bilatérales ou multilatérales entre certaines compagnies. Elle a donc d'abord sa source dans des initiatives personnelles dont la réalisation dépend ultimement du bon vouloir des compagnies impliquées et la réciprocité de leurs échanges. Il n'en demeure pas moins que certaines initiatives à grande échelle ont cependant été instaurées, alors que d'autres manquent peut-être d'un financement adéquat pour se développer pleinement.

Cinq principaux types de mise en commun des ressources s'étant développés au cours des dernières années se démarquent. Voici quelques-uns des exemples marquants de mise en commun des ressources actuelles ayant cours dans ces différents types d'activités.

1. Le partage de l'information

Différents types de partage de l'information sont possibles. L'une des principales réalisations récentes à cet effet est la mise en place de TrocThéâtre par le CQT dont le rôle est de permettre l'amélioration des conditions de production des compagnies peu subventionnées en proposant un **espace d'information** et de communication. En fait, ce site Internet constitue « un outil qui leur permet de proposer, d'échanger et de mettre en commun leurs ressources ».

Plusieurs *guides informatifs* abordant divers aspects de la pratique théâtrale et sa gestion sont également déjà disponibles.

D'une part, les pouvoirs publics ont élaboré au cours des dernières années différents guides d'aide, d'information ou de perfectionnement visant à faciliter le travail des administrateurs ou des artistes du théâtre. Parmi ces guides, on doit évidemment mentionner les guides d'aide à la rédaction des demandes de bourses et de subventions des différents conseils des arts ou encore le « Dictionnaire des compétences relatives aux fonctions organisationnelles de la gestion, de la production et de la diffusion » rédigé par Emploi-Québec et le Conseil québécois des ressources humaines en culture.

D'autre part, le milieu du théâtre professionnel québécois s'est lui aussi doté de certains documents de soutien. Par exemple, une version révisée du « Guide du passeur » pour ceux qui offrent des activités de sensibilisation du théâtre, élaboré par Théâtres Unis Enfance Jeunesse (TUEJ) et le CQT, sera bientôt disponible en ligne sur le site de TUEJ⁸. Signalons également les documents produits par RAPThéâtre (Regroupement d'Associations de Producteurs de Théâtre⁹) et leur collection *Producteur de théâtre : une profession*. Cette série de documents propose différents guides d'aide et de conseils adressés à des producteurs en théâtre¹⁰.

Cependant, d'autres guides restent peut-être à rédiger. Lors du colloque *Le Théâtre à tout prix*, organisé en mai 2005 par le CQT sur la mise en commun des ressources¹¹, certaines compagnies soulignaient par exemple l'importance de fournir un guide d'information sur les coûts des tournées à l'international ou sur le territoire québécois et un guide d'aide à la gestion de ces coûts.

⁸ TUEJ : <http://www.gelogic.com/tuej/>.

⁹ Ce regroupement réunit l'ACT, l'APTP, l'AQM et TUEJ.

¹⁰ Trois documents (sections) ont ainsi été produits par RAPThéâtre : « Contrats », « Formes juridiques » et « Les intervenants du théâtre professionnel ».

¹¹ Voir les actes du colloque *Le Théâtre à tout prix*, CQT, mai 2005 (disponibles sur <http://www.cqt.ca/Congres/Default.asp>).

Réflexions

- Quelle importance ces guides peuvent-ils avoir pour les compagnies ou les travailleurs du théâtre qui les utilisent?
- Quels autres guides portant sur quels thèmes ou problématiques devraient être rédigés et diffusés?
- Quelles autres initiatives visant à favoriser et à faciliter le partage de l'information pourraient être mises en place?

2. Le partage des ressources humaines

Depuis quelques années, plusieurs organismes visent à accompagner les compagnies : L'Annexe, Summum, Bénévoles d'affaires, Affaires d'arts, etc. Ces organismes offrent des services administratifs et comptables adaptés aux besoins de diverses compagnies théâtrales. Certains de ces organismes sont subventionnés, mais là encore leur financement semble menacé.

Il n'en demeure pas moins que ces organismes proposent généralement aux compagnies des services de soutien à la gestion et à l'administration générale, à la mise en marché ou encore à la gestion de tournée. Ainsi, il s'agit essentiellement de services ponctuels s'adressant essentiellement à des compagnies en particulier. Faute d'organismes mieux subventionnés dont la portée serait plus générale, certains aspects concernant le développement du théâtre comme la recherche de financement privé, le développement général de public ou la sensibilisation des publics sont moins bien explorés.

Réflexions

- Quels sont les principaux besoins exprimés par les compagnies désirant recevoir un soutien administratif et comptable?
- Quelle importance ont ces organismes pour les compagnies qui utilisent leurs services?
- Comment développer l'accessibilité à ces organismes tout en conservant des tarifs relativement bas?
- Quelles institutions et organismes communs, dont les activités seraient partagées entre diverses compagnies, pourraient être mis en place afin de développer les publics?
- Pourrions-nous mettre en commun expertises et savoir-faire afin d'élaborer des stratégies quant aux recherches de financement privé?

3. Le partage des ressources matérielles

Nouveaux lieux de diffusion et de répétition

Plusieurs lieux de diffusion et de répétition pluridisciplinaires se sont récemment établis : la coopérative Kommunarts, le bistro culturel In Vivo et le Balcon Café-théâtre. D'autres lieux visant à rassembler sous le même toit diverses compagnies productrices de spectacles théâtraux, comme la Centrale à Montréal ou encore le projet Les Gros Becs et Ex Machina à Québec, devraient probablement voir le jour sous peu.

Par ailleurs, plusieurs besoins se font encore sentir. En effet, lors de la rencontre d'un groupe cible portant sur le patrimoine immobilier en décembre dernier, dans le cadre de la préparation des États généraux, les participants soulignaient la nécessité de développer un réseau de salles adéquates à plus petites jauges en région et de réclamer la création de seconds plateaux à Montréal et Québec.

Partages des équipements techniques

Actuellement, il n'existe aucune structure ou établissement d'entreposage de décors et de costumes en vue de leur réutilisation. Un organisme de ce type, BGL, existait jusqu'à tout récemment, mais l'entreprise a finalement fermé ses portes en 2005.

Locaux administratifs et salles de répétition

De plus en plus de compagnies de théâtre et d'autres arts de la scène sont entraînés ou forcés à partager des locaux administratifs. C'est le cas à Sherbrooke où six compagnies de danse et de théâtre partagent les mêmes locaux. C'est aussi le cas à Montréal où certaines compagnies partagent des locaux communs : La Pire Espèce, Les Porteuses d'arômes, Festival du Jamais Lu, Le Grand Jour, La Centrale et Carte Premières. Ou encore le Consortium de financement de théâtre jeunes publics (CFJP) regroupant des compagnies de danse et de théâtre spécialisées en jeunes publics. Pour ce qui est des salles de répétition, le portrait de la situation est plus complexe et plus difficile à établir. Cependant, force est de constater que ces locaux sont en partie déficients et que cela a été à plus d'une reprise défini comme une problématique majeure, déjà lors d'une rencontre au CQT avec un groupe de concertation sur la problématique du patrimoine immobilier.

Réflexions

- Quels sont les principaux manques du milieu relativement aux locaux administratifs, de répétition ou aux salles de diffusion?
- Comment développer un partage viable, accessible et efficace des équipements techniques?

4. La concertation sur la mise en marché

L'un des bons exemples de concertation sur la mise en marché est évidemment la création de Carte Premières qui en est à sa troisième saison. Il s'agit essentiellement d'un rassemblement de compagnies théâtrales qui, pour certaines, autoproduisent leurs spectacles à Montréal et qui permettent au public de constituer sa propre saison d'abonnement à travers différents lieux de diffusion. Il s'agit donc d'une réelle initiative pour faciliter la promotion et la visibilité de spectacles de compagnies autrement plus difficiles à publiciser sans cette mise en commun. Pensons également au calendrier de promotion du théâtre géré par l'Académie québécoise¹² du théâtre. On y retrouve tout ce qui se fait en théâtre au Québec.

¹² <http://www.theatre-quebec.com/fr/accueil/index.php>.

Mais d'autres formes de mise en commun peuvent également être envisagées et ont depuis quelques années été avancées par différents acteurs du milieu théâtral québécois. En effet, lors du colloque *Le Théâtre à tout prix*, organisé en mai 2005 par le CQT sur la mise en commun des ressources, différentes compagnies suggéraient que le calendrier des spectacles soit établi en commun par les compagnies d'une même région afin de ne pas diviser les publics. D'autres suggéraient que les différentes compagnies s'associent par région pour publier un journal gratuit présentant les pièces à venir. On peut aussi penser à une foule d'autres initiatives : la création d'un site Internet, comme il en existe pour le cinéma, rassemblant tous les horaires de toutes les pièces à venir à travers le Québec, l'établissement d'un comptoir de vente de billets de dernières minutes, ou encore la création de nouveaux forfaits et la refonte en commun des grilles tarifaires.

Réflexions

- Quelles sont les initiatives à grande échelle qui pourraient être prises pour faciliter la promotion et la publicisation de spectacles par des compagnies sans lieu de diffusion fixe?
- Quel rôle pourrait jouer les diverses associations théâtrales dans la mise en place de ces initiatives?
- Faut-il créer des programmes de subventions spécifiques visant à soutenir ces projets?

5. Les échanges entre praticiens et les organismes de théâtre

Les échanges entre praticiens

Plusieurs initiatives ont été mises en place au cours des dernières années afin de favoriser les rencontres et les échanges entre divers praticiens du milieu. Parmi celles-ci, soulignons le Festival du Jamais Lu qui propose depuis six ans maintenant des mises en lecture publiques de textes inédits et qui constitue donc « un moment où les paroles d'artistes émergents prennent la scène d'assaut, sans prétention, mais avec une réelle envie de rejoindre leurs contemporains ¹³ ». Par ailleurs, la Société Hétérogène Organique Pluridisciplinaire (S.H.O.P.) organise depuis trois ans au théâtre Prospero un rallye théâtral Midi-Minuit, où, pendant 12 heures, de jeunes artistes présentent de courtes pièces au public.

Les diffuseurs spécialisés

Autour d'une saison structurée, les diffuseurs spécialisés accueillent des compagnies théâtrales, des collectifs d'artistes, des compagnies de la relève ou encore des projets autogérés. Les activités des diffuseurs spécialisés sont soutenues par le CALQ au provincial et par Patrimoine canadien au fédéral. Parmi les 14 diffuseurs spécialisés québécois, dix d'entre eux se sont regroupés pour créer en 1998 l'Association des diffuseurs spécialisés en théâtre (ADST)¹⁴. Cette association a pour mandat de contribuer au développement et au rayonnement de la diffusion du théâtre dit de création et à l'amélioration de ses conditions de diffusion. Elle voit également à la représentation de ses membres auprès des instances politiques ainsi qu'à la défense de leurs intérêts en général. Au cœur de la mission des diffuseurs spécialisés se trouve le principe de mise en commun des ressources en offrant un engagement humain, technique, financier tout en favorisant la rencontre de l'œuvre et du public. À titre

¹³ <http://www.jamaislu.com/2007/index.html>

¹⁴ Ce regroupement de diffuseurs spécialisés est composé tant de diffuseurs que de diffuseurs-producteurs : l'Espace Libre, L'Arrière-Scène, la Maison Théâtre, Les Gros Becs, Premier Acte, la Salle Fred-Barry, le Théâtre de La Licorne, le Théâtre La Rubrique, le Théâtre Périscope.

d'exemple, le Théâtre Périscope, la Maison Théâtre, Premier Acte ou encore L'Arrière-Scène accueillent des jeunes compagnies durant leurs saisons 2006-2007.

Les résidences d'auteurs à l'intérieur des compagnies

Plusieurs compagnies ou lieux de diffusion se donnent pour mission d'accueillir chaque année des auteurs, afin de leur permettre une réelle immersion tant dans la compagnie que dans ses diverses activités. Ces initiatives sont soutenues au provincial par le CALQ, et par le CAC au fédéral. À titre d'exemple, retenons le Théâtre du Petit à Petit, Les Deux Mondes ou encore le Théâtre du Bic.

Les compagnies en résidence à l'intérieur des institutions

Certaines institutions disposent de seconds plateaux qui leur permettent d'accueillir une variété de petites compagnies sans lieu de diffusion. C'est notamment le cas du Théâtre d'Aujourd'hui, de La Licorne, du Théâtre Denise-Pelletier ou encore du Théâtre de la Bordée.

Les résidences d'écriture et de traduction

À la fin de février 2007, le CEAD comptait à son actif l'organisation de 18 résidences auxquelles ont participé 93 auteurs et traducteurs, soit, au total, 84 auteurs canadiens, francophones et anglophones, et 28 auteurs venus d'ailleurs. C'est en 1998 que le CEAD a instauré ces résidences d'écriture pour « offrir aux auteurs un cadre de retraite favorable à l'écriture, soutenir l'écriture dramatique contemporaine, renforcer le statut de l'auteur dramatique, provoquer des rencontres artistiques, faire connaître les œuvres et les auteurs, inscrire le Québec et le Canada francophone dans un réseau international d'échanges et travailler en partenariat et en région ».

Réflexions

- Ces programmes favorisant les échanges entre certains professionnels et des compagnies pourraient-ils être étendus à une plus grande échelle? À quelles conditions?
- Ces types d'encadrements permettent-ils aux jeunes créateurs d'acquérir une expérience et un certain savoir-faire?
- Comment développer une responsabilisation du milieu afin d'encourager les relations et le partage des ressources?

III – LES AVENUES À DÉVELOPPER ET LES PISTES À EXPLORER

Si la mise en commun des ressources semble d'abord s'adresser aux compagnies émergentes peu soutenues par les organismes subventionnaires ou oeuvrant dans des contextes de diffusion ou de productions difficiles, il ne faudrait pas limiter son importance à ces seules réalités. En fait, le spectre est beaucoup plus large et différentes initiatives à grande échelle peuvent être développées.

En guise de conclusion, nous voudrions recentrer le débat et synthétiser les différentes réflexions proposées tout au long du document. Or, l'ensemble des enjeux et des questionnements soulevés par la problématique de la mise en commun des ressources peut être articulé autour de deux principaux axes : les propositions à l'égard du milieu lui-même et à l'égard des pouvoirs publics.

Les propositions à l'égard du milieu théâtral

- Quels sont les besoins les plus criants et pour l'instant trop peu comblés que rencontrent le plus souvent certaines compagnies, pour certains types de pratiques théâtrales ou dans certaines régions?
- Faut-il développer un réseau de diffuseurs spécialisés qui couvrirait le territoire québécois?
- Quelles autres initiatives pourraient et/ou devraient être mises en place pour combler ces différents besoins?
- Quel rôle le CQT ou les autres associations du théâtre professionnel pourraient jouer dans la mise en place de ces diverses initiatives?

Les propositions à l'égard des pouvoirs publics

- Quels sont les aspects les moins bien subventionnés ayant trait à la mise en commun des ressources?
- Faudrait-il remanier les programmes de subventions des conseils des arts pour permettre un soutien accru à la mise en commun des ressources?
- Faudrait-il établir de tout nouveaux programmes de subventions aux conseils des arts qui soient spécifiquement liés à la mise en commun des ressources?
- Faudrait-il encourager la création de lieux de diffusions spécialisées?
- Faudrait-il réclamer de meilleurs soutiens de la part des pouvoirs publics aux diffuseurs spécialisés?